



Association pour la défense et la promotion de l'œuvre de Vasarely

LIBERATION
Monsieur Laurent JOFFRIN
11, rue Béranger
75154 Paris cedex 03

Aix-en-Provence, le 18 juillet 2008

Transmission par courriel et R + AR.

Objet : « droit de réponse du 1^{er} juillet 2008 de Madame Véronique WIESINGER et de messieurs Renaud BELNET, François HERS et Xavier DOUROUX ».

Monsieur le Directeur de la Publication et de la Rédaction,

Un ami vient de m'informer de ce qu'un « droit de réponse » avait été publié dans votre édition du 1^{er} juillet 2008 d'administrateurs et salarié de la Fondation VASARELY : Madame Véronique WIESINGER (secrétaire du Bureau), de Messieurs Renaud BELNET et François HERS (anciens présidents en exercice entre 2002 et 2007) et de Monsieur Xavier DOUROUX (directeur).

Ce nouvel épisode appelle de ma part la réaction suivante.

Ces quatre personnes, toutes cooptées et patronnées pendant cinq années par Madame Michèle TABURNO, veuve en secondes noces de mon père Jean-Pierre VASARELY, dit YVARAL, n'ont jamais été mises en cause par moi pour leur probité personnelle mais pour l'irrégularité statutaire de leur désignation par une personne qui a récemment été prise en flagrant délit de vol de tableaux dans un entrepôt de Chicago.

Madame Michèle TABURNO a passé 48 heures en prison présentant à l'occasion un passeport périmé et une date de naissance falsifiée 1947 remplaçant la réalité de 1941.

Le vol portait sur des œuvres majeures de Victor VASARELY dans l'entrepôt de Monsieur Thomas MONAHAN.

Le galeriste américain a par ailleurs subi une agression physique sur la voie publique quelques jours avant le larcin raté et a fait l'objet de graves menaces sur ses deux enfants mineurs.

Il s'agit là, je le concède, d'un médiocre contexte et je laisse la justice américaine tirer les conséquences pénales des agissements de Madame Michèle TABURNO qui aura sans doute à répondre également auprès des douanes françaises de ses « exportations » illégales d'œuvres majeures de Victor VASARELY.



Association pour la défense et la promotion de l'œuvre de Vasarely

Cette personne devra également rendre des comptes sur l'organisation « frauduleuse » de la procédure arbitrale de 1995, cachant au juge de l'exequatur qu'elle était à cette date à la fois présidente de la Fondation VASARELY, en charge d'organiser la préservation des donations de l'institution et représentante des intérêts de l'hoirie VASARHELYI, facilitant ainsi le retour de ces dernières à son mari Jean-Pierre et à son beau-frère André, qu'elle a ensuite dépouillés.

Le droit de réponse du 1^{er} juillet dernier des personnes précitées n'est autre que la réitération d'arguments anciens mis au point de concert avec Madame Michèle TABURNO pour contrecarrer mon action de clarification du rôle particulier que cette dernière a eu de 1995 à 2007, avec l'assistance, sans doute de bonne foi, de personnalités éminentes de la société civile.

En effet, le point culminant de leur « projet culturel » était la disparition de l'entité Fondation VASARELY, par l'absorption de son bâtiment, sans frais, par la municipalité d'Aix-en-Provence.

Les autorités judiciaires françaises auront donc à se prononcer à la rentrée prochaine, en connaissance de cause, sur l'arbitrage de 1995 - 1997, sur la responsabilité des administrateurs sur la période 2002-2007 et sur l'attribution du droit moral sur l'œuvre de Victor VASARELY, revendiqué à tort par Madame Michèle TABURNO, qui s'est disqualifiée par ses agissements récents.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir publier le présent courrier, en tant que droit de réponse réglementaire dans le délai légal imparti.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de la Publication et de la Rédaction, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Pierre VASARELY